



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

CHANGEMENT DE STATUT DES ESPÈCES SAUVAGES EN PÉRIL

INDICATEURS CANADIENS DE
DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT



Canada 

Référence suggérée pour ce document : Environnement et Changement climatique Canada (2025) Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Changement de statut des espèces sauvages en péril. Consulté le *jour mois année*.

Disponible à : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/changement-statut-especes-sauvages-peril.html

N° de cat. : En4-144/83-2025F-PDF

ISBN : 978-0-660-97717-1

Code de projet : EC25115

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
Édifice Place Vincent Massey
351 boul. Saint-Joseph
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Ligne sans frais : 1-800-668-6767
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, 2025

Also available in English

INDICATEURS CANADIENS DE DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

CHANGEMENT DE STATUT DES ESPÈCES SAUVAGES EN PÉRIL

Janvier 2026

Table des matières

Changement de statut des espèces sauvages en péril	5
Aperçu des résultats	5
À propos de l'indicateur	6
Ce que mesure l'indicateur	6
Pourquoi cet indicateur est important	7
Initiatives connexes	7
Indicateurs connexes	7
Sources des données et méthodes	8
Sources des données	8
Méthodes	8
Mises en garde et limites	10
Ressources	11
Références	11
Annexe	12
Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures présentées dans ce document	12

Liste des figures

Figure 1. Changement du niveau de risque de disparition des espèces sauvages du Canada, 1978 à mai 2025	5
---	---

Liste des tableaux

Tableau 1. Nombre d'espèces par catégorie de statut, Canada, 1978 à mai 2025.....	8
Tableau 2. Relation entre le changement de statut et la catégorie de l'indicateur	9
Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Changement du niveau de risque de disparition des espèces sauvages du Canada, 1978 à mai 2025.....	12
Tableau A.2. Données supplémentaires pour la Figure 1. Changements des catégories de statut des espèces sauvages en péril, Canada, 1978 à mai 2025.....	13

Changement de statut des espèces sauvages en péril

La biodiversité soutient des processus écologiques vitaux et fournit une large gamme de ressources. Il est important de préserver la biodiversité pour prévenir l'extinction des espèces sauvages et la perte des écosystèmes. Les espèces sauvages sont essentielles à l'intégrité des écosystèmes. Cependant, certaines espèces sont à risque de disparaître du Canada. Les espèces sauvages considérées comme étant en péril font périodiquement l'objet d'une évaluation.

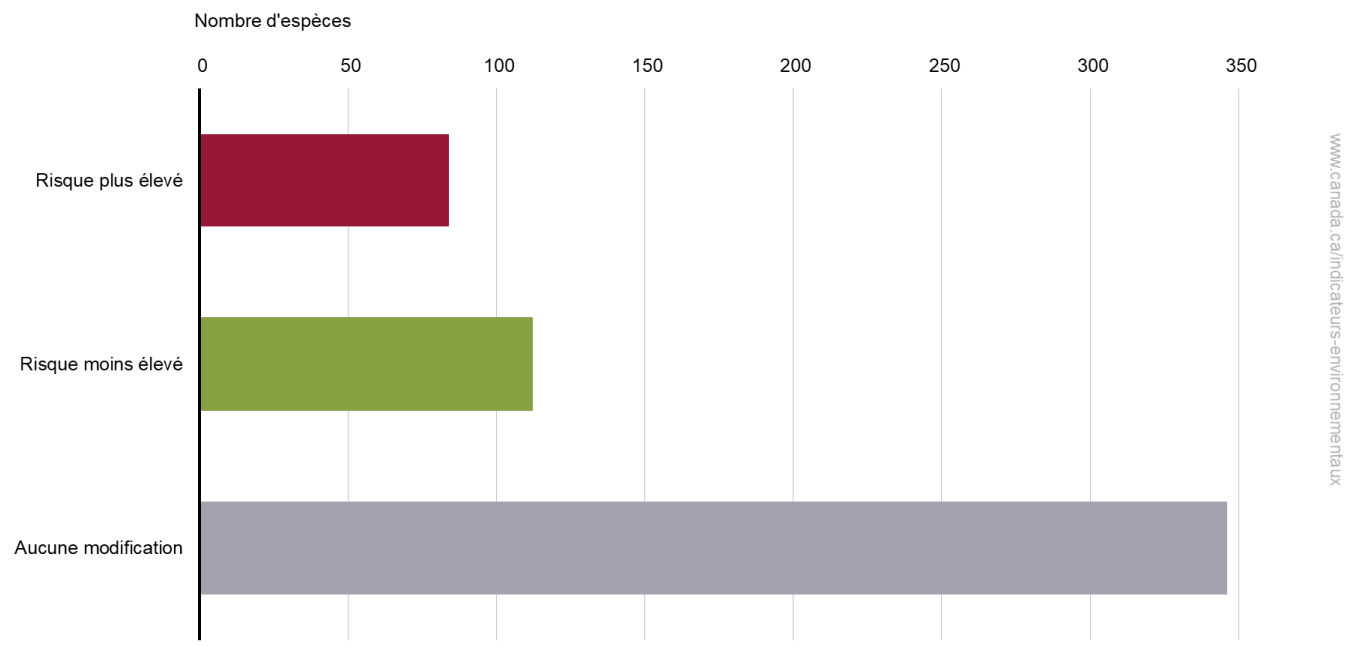
Cet indicateur présente les changements de statut des espèces sauvages en péril lorsqu'elles sont réévaluées. Les changements de statut au fil du temps peuvent aider à déterminer si les conditions pour ces espèces s'améliorent ou se détériorent et quelles mesures de gestion peuvent être prises.

Aperçu des résultats

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a commencé à évaluer les espèces sauvages en péril en 1978. Les espèces sont réévaluées lorsque suffisamment de données sont disponibles pour déterminer si leur statut a changé. Depuis 1978, 542 espèces ont été réévaluées et parmi celles-ci,

- 84 espèces sauvages (15 %) font maintenant partie d'une catégorie de risque plus élevé;
- 112 espèces sauvages (21 %) font maintenant partie d'une catégorie de risque moins élevé;
- 346 espèces sauvages (64 %) n'ont pas changé de statut.

Figure 1. Changement du niveau de risque de disparition des espèces sauvages du Canada, 1978 à mai 2025



[Données pour la Figure 1](#)

Remarque : Dans la présente analyse, « espèce sauvage » désigne une espèce, une sous-espèce¹ ou une population génétiquement ou géographiquement distincte. La disparition d'une espèce sauvage peut signifier la disparition de la planète ou du pays (une espèce sauvage disparue du pays ne se trouve plus à l'état sauvage au Canada). La catégorie de risque moins élevé regroupe les espèces qui ne sont plus considérées à risque suite à une réévaluation, ainsi que les espèces figurant dans une catégorie de risque moins élevé par rapport à une évaluation antérieure.

Source : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (mai 2025).

¹ Populations de la même espèce sauvage isolées géographiquement qui ont développé des différences génétiques et morphologiques.

La surveillance des espèces sauvages² est importante afin de déterminer leur statut, y compris si elles sont en péril. Les mesures de conservation sont souvent requises pour empêcher la disparition des espèces en péril au Canada.

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue les espèces sauvages qui pourraient être en péril et les classent dans une catégorie de risque. Lorsque les mesures de conservation sont efficaces, le niveau de risque des espèces sauvages diminue au fil du temps. Néanmoins, selon le cycle de vie des espèces sauvages et la condition de leur habitat, le rétablissement peut s'échelonner sur des décennies. De plus, certaines espèces sauvages sont naturellement rares au Canada et on s'attend à ce qu'elles demeurent associées à un certain niveau de risque.

Les changements du niveau de risque peuvent être le résultat de l'amélioration des renseignements plutôt que de changements réels de l'état des espèces sauvages. Cette situation est plus susceptible de se produire pour les espèces dont le statut s'est amélioré que pour celles dont le statut s'est dégradé.³

La majorité des espèces sauvages demeurent dans la même catégorie à la suite d'une réévaluation. Les changements observés se produisent le plus souvent entre catégories voisines.

En décembre 2024 et mai 2025, 14 espèces sauvages ont été réévaluées, parmi lesquelles 8 n'ont eu aucun changement de statut. Des 6 espèces sauvages qui ont eu un changement de statut, 3 ont été classées dans une catégorie de risque plus élevée et 3 ont été classées dans une catégorie de risque moins élevée.

Risque plus élevée :

- L'[omble à tête plate](#) – la population du Pacifique est passée d'espèce non en péril à espèce préoccupante en raison de menaces croissantes, notamment l'aménagement de routes aux activités forestières et minières, l'augmentation de la température de l'eau, la sécheresse, la mortalité causée par la pêche et de la pollution.
- Le [petit-bec](#) est passé d'espèce menacée à espèce en voie de disparition, car au cours des 10 dernières années, il n'a été observé qu'à 1 seul des 10 sites où il était auparavant présent.
- Le [Harfang des neiges](#) est passé d'espèce non en péril à espèce menacée à la suite de l'amélioration des techniques d'estimation de la population, qui ont permis de revoir à la baisse la taille de la population.

Risque moins élevée :

- La [couleuvre à petite tête](#) est passée d'espèce en voie de disparition à espèce menacée en raison d'un changement dans l'application ou l'interprétation des critères d'évaluation.
- Le [petit blongios](#) est passé d'espèce menacée à espèce préoccupante en raison d'une surveillance améliorée indiquant que la population canadienne est actuellement stable.
- Le [toxolasme nain](#) est passé d'espèce en voie de disparition à espèce préoccupante, car aucune tendance à la baisse de son abondance n'a été observée en raison de la découverte de nouvelles sous-populations.

À propos de l'indicateur

Ce que mesure l'indicateur

L'indicateur sur le Changement de statut des espèces sauvages en péril fait état des changements de désignation des espèces évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Le COSEPAC est composé d'experts indépendants qui déterminent la situation, à l'échelle nationale, des espèces,

² Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'un autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est indigène du Canada ou s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins 50 ans.

³ Moore A, Cyr A, Findlay S (2016) Do changes in COSEWIC status reflect changes in species' biological status. Report to the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC), 10pp. (en anglais seulement)

des sous-espèces,⁴ des variétés⁵ ou d'autres [unités désignables](#) du Canada soupçonnées d'être à risque de disparaître de la planète ou du pays.

Pourquoi cet indicateur est important

Le fait de reconnaître qu'une espèce sauvage risque de disparaître de la planète ou du pays peut aider à orienter les mesures de gestion. Une gestion couronnée de succès devrait réduire le risque qu'une espèce disparaisse. La conservation des espèces sauvages en péril est un élément essentiel de la [Stratégie pour la nature du Canada](#), qui a pour but de conserver la diversité biologique au Canada.⁶ La conservation de ces espèces est également l'objet de la [Loi sur les espèces en péril](#), qui fournit une protection juridique pour prévenir la disparition d'espèces sauvages et assurer la mise en œuvre des mesures nécessaires à leur rétablissement.

Les écosystèmes comprennent une variété d'animaux, de plantes et d'autres organismes, dont chacun joue un rôle spécialisé. Cette biodiversité soutient des processus écologiques essentiels et procure une vaste gamme de ressources reconnues comme des biens et services écologiques, par exemple la lutte antiparasitaire, la production d'oxygène et la purification de l'eau. La perte d'espèces se traduit par des effets adverses sur les écosystèmes et les biens et services qu'ils procurent.

Initiatives connexes

L'indicateur contribue aux [Objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030](#). Il est lié à l'objectif 15, Vie terrestre et à la cible 15.5, « Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction ».

L'indicateur contribue également au [Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal](#) (PDF; 394 ko). Il est lié à la cible 4 : « Assurer des actions de gestion urgentes, pour mettre un terme à l'extinction d'origine humaine d'espèces menacées connues, pour favoriser la reconstitution et la conservation des espèces, en particulier des espèces menacées, pour réduire considérablement le risque d'extinction, ainsi que pour maintenir et restaurer la diversité génétique au sein des populations d'espèces indigènes, sauvages et domestiquées et entre elles, afin de préserver leur potentiel d'adaptation, notamment par des pratiques de conservation et de gestion durable *in situ* et *ex situ*, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage afin de réduire au minimum les conflits entre l'homme et la faune sauvage en vue de leur coexistence ».

Indicateurs connexes

L'indicateur sur les [Tendances des populations d'espèces en péril](#) indique si les tendances en matière de population et de répartition des espèces en péril énumérées dans la *Loi sur les espèces en péril* sont conformes aux objectifs de rétablissement ou de gestion.

L'indicateur sur la [Situation générale des espèces sauvages](#) fait état du risque de disparition d'un vaste ensemble d'espèces et peut révéler des signes avant-coureurs de problèmes avant que les espèces n'atteignent un état critique.

L'indicateur sur l'[Indice des espèces canadiennes](#) suit les tendances moyennes des populations de vertébrés au Canada et constitue une mesure indirecte des tendances générales liées à la biodiversité.

⁴ Populations de la même espèce sauvage isolées géographiquement qui ont développé des différences génétiques et morphologiques.

⁵ Populations d'organismes végétaux qui sont de la même espèce sauvage et dotés d'un ensemble des caractères communs.

⁶ Gouvernement du Canada (2014) [Protection des espèces en péril : accord fédéral, provincial et territorial](#). Consulté le 6 octobre 2025.

Sources des données et méthodes

Sources des données

Les données sont tirées de la base de données sur les espèces sauvages en péril du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Les rapports de situation sur les espèces sont disponibles dans le [Registre public des espèces en péril](#).

Complément d'information

Le COSEPAC se réunit 2 fois par année pour examiner les rapports sur les espèces sauvages, évaluer le risque de disparition de la planète ou du pays des espèces sauvages et attribuer les catégories de statut. Le Secrétariat du COSEPAC gère une base de données sur les résultats des évaluations, lesquels ont été résumés pour cet indicateur. Les documents relatifs aux espèces d'intérêt se trouvent dans le Registre public des espèces en péril. En général, les espèces sauvages sont réévaluées tous les 10 ans ou plus tôt s'il y a lieu de penser qu'il y a un changement significatif de leur statut. Les dates de réévaluation varient donc considérablement dans l'ensemble de données.

Les espèces sauvages sont classées dans l'une des 7 [catégories de statut](#) suivantes : disparue, disparue du pays, en voie de disparition, menacée, préoccupante, non en péril, données insuffisantes. En date de mai 2025, un statut avait été attribué à un total de 1 151 espèces.

Tableau 1. Nombre d'espèces par catégorie de statut, Canada, 1978 à mai 2025

Catégories de statut	Nombre d'espèces
Disparue	25
Disparue du pays	22
En voie de disparition	378
Menacée	201
Préoccupante	263
Non en péril	200
Données insuffisantes	62
Total	1 151

Méthodes

Les espèces sauvages peuvent faire l'objet d'un [changement de statut](#) par rapport à leur statut précédent. Cet indicateur repose sur un ensemble d'espèces qui ont été réévaluées par le COSEPAC et qui n'ont pas été classées dans la catégorie « données insuffisantes » dans l'une ou l'autre des 2 dernières évaluations (542 espèces).

Complément d'information

Évaluation des espèces sauvages

Le COSEPAC est un comité d'experts indépendants qui [évalue](#) les espèces sauvages qui risquent de disparaître du Canada.

Le processus d'évaluation est divisé en 3 étapes séquentielles :

1. sélection des espèces sauvages nécessitant une évaluation afin de créer la [Liste des espèces sauvages candidates](#) (classée par ordre de priorité);
2. compilation des données, des connaissances et des renseignements disponibles afin de produire des rapports de situation;
3. évaluation du risque de disparition du pays ou de la planète d'une espèce sauvage et désignation correspondante (catégorie de statut).

En général, les espèces sauvages sont réévaluées tous les 10 ans. Si le COSEPAC reçoit des renseignements suggérant qu'une espèce devrait être réévaluée plus tôt, il peut décider de le faire.

Calcul de l'indicateur

Dans ses évaluations, le COSEPAC peut faire état d'un [changement de statut](#). Le statut « nouveau » est attribué aux espèces sauvages qui n'ont été évaluées qu'une seule fois. Dans le cas des espèces réévaluées, il existe 6 catégories de changement de statut : aucune modification, dans une catégorie de risque plus élevée, dans une catégorie de risque moins élevée, n'étant plus en péril, modification et réorganisation. Le changement de statut des espèces réévaluées repose sur les 2 plus récentes évaluations.

L'indicateur inclut les espèces sauvages qui ont été réévaluées et pour lesquelles il est possible d'évaluer les changements relatifs au risque. Par conséquent, sur les 1 151 espèces sauvages auxquelles un statut a été attribué, l'indicateur exclut 609 espèces, à savoir :

- celles qui n'ont été évaluées qu'une seule fois et dont la désignation de changement de statut est « nouveau » (490 espèces);
- celles qui ont été classées dans la catégorie « données insuffisantes » dans l'évaluation la plus récente ou la précédente évaluation et dont la désignation de changement de statut est « modification » (c'est-à-dire que les espèces sauvages ont été déplacées vers la catégorie de données insuffisantes à partir d'une catégorie de risque ou vers une catégorie de risque à partir de la catégorie de données insuffisantes) (25 espèces);
- celles dont la désignation de changement de statut est « réorganisation » (89 espèces), laquelle est utilisée dans les cas où l'unité évaluée a changé en fonction de nouveaux renseignements, par exemple une espèce qui est divisée en sous-espèces ou en unités géographiques;
- celles qui ont été classées dans la catégorie « données insuffisantes » dans les 2 plus récentes évaluations et dont la désignation de changement de statut est « aucune modification » (5 espèces).

Tableau 2. Relation entre le changement de statut et la catégorie de l'indicateur

Changement de statut par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada	Définition	Changement du niveau de risque de disparition des espèces sauvages
Nouveau	Espèce sauvage examinée pour la première fois	Exclue de l'indicateur
Modification	L'espèce sauvage est passée d'une catégorie de risque à la catégorie « données insuffisantes » ou est passée de la catégorie « données insuffisantes » à une catégorie de risque	Exclue de l'indicateur
Aucune modification	L'espèce sauvage demeure dans la même catégorie de risque à la suite de la réévaluation	Aucune modification ^[A]
Dans une catégorie de risque plus élevé	L'espèce sauvage est inscrite à une catégorie de risque plus élevé à la suite de la plus récente réévaluation	Risque plus élevé
Dans une catégorie de risque moins élevé	L'espèce sauvage est inscrite à une catégorie de risque moins élevé à la suite de la plus récente réévaluation	Risque moins élevé

Changement de statut par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada	Définition	Changement du niveau de risque de disparition des espèces sauvages
N'étant plus en péril	L'espèce sauvage est passée d'une catégorie de risque à la catégorie « non en péril »	Risque moins élevé
Réorganisation	L'espèce sauvage a été assignée à une unité désignable différente	Exclue de l'indicateur

Remarque : ^[A] Les espèces sauvages dont la désignation de changement de statut est « aucune modification » et qui se retrouvent dans la catégorie « données insuffisantes » lors des 2 plus récentes évaluations sont exclues de l'indicateur.

Mises en garde et limites

Les espèces en péril peuvent prendre beaucoup de temps à se rétablir et certaines d'entre elles sont naturellement rares au Canada. Un changement de statut ne peut se produire qu'après la détection d'un changement biologique important (par exemple, une augmentation de l'abondance, de la taille de la population ou un élargissement de la répartition géographique). Pour ces raisons, il faut s'attendre à ce que le niveau de risque de relativement peu d'espèces change à la suite de leur réévaluation. Néanmoins, si les efforts de gestion sont couronnés de succès, on peut s'attendre à voir davantage d'améliorations que de déclin au fil du temps.

Les espèces sauvages en péril sont réévaluées environ tous les 10 ans et seulement une partie des espèces évaluées sont considérées dans cet indicateur. Par conséquent, les comparaisons entre années devraient être faites avec prudence.

Complément d'information

Les changements de niveau de risque peuvent être le résultat de l'amélioration des renseignements plutôt que de changements réels dans la condition des espèces sauvages. En effet, de nombreuses espèces associées à un risque moins élevé sont reclassées en raison de nouveaux renseignements plutôt que de changements biologiques. Les changements dans les connaissances découlent souvent de la détection de populations supplémentaires, ce qui fait que les espèces sont moins à risque de disparaître qu'on ne le croyait auparavant. Les changements attribuables aux nouvelles connaissances peuvent se produire rapidement, tandis que ceux attribuables aux améliorations biologiques prennent plus de temps. Le rétablissement des espèces en péril peut être long, en particulier lorsque celles-ci vivent longtemps et sont lentes à se reproduire. De plus, dans certains cas, le rétablissement dépend de l'amélioration de l'habitat, qui peut s'échelonner sur de nombreuses décennies.

Le niveau de risque associé à certaines espèces peut être modifié en raison de changements dans l'interprétation des critères d'évaluation.

Les espèces sauvages qui sont naturellement rares peuvent être considérées comme étant en péril parce qu'elles sont plus vulnérables aux menaces. L'absence de changements concernant ces espèces ne doit pas être vue comme un échec de conservation.

Les connaissances sur les espèces sauvages qui pourraient être en péril sont incomplètes, et seules quelques espèces soupçonnées d'être en péril peuvent être évaluées. Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada classe les évaluations par ordre de priorité selon les opinions d'experts. Les premières évaluations étaient axées sur les vertébrés et les plantes, qui sont également les espèces les mieux connues. Par conséquent, ces espèces sauvages font partie des espèces réévaluées qui sont surreprésentées. De même, les connaissances au sujet des espèces présentes dans le sud du Canada et dans les milieux terrestres sont plus importantes.

Ressources

Références

Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril (2022) [Espèces sauvages 2020 : la situation générale des espèces au Canada](#). Groupe de travail national sur la situation générale. Consulté le 6 octobre 2025.

Gouvernement du Canada (2021) [Comité sur la situation des espèces en péril au Canada](#). Consulté le 6 octobre 2025.

Gouvernement du Canada (2022) [Registre public des espèces en péril](#). Consulté le 6 octobre 2025.

Moore A, Cyr A, Findlay S (2016) Do changes in COSEWIC status reflect changes in species' biological status. Report to the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC), 10pp. (en anglais seulement). Consulté le 6 octobre 2025.

Patten MA (2015) [Subspecies and the philosophy of science](#) (en anglais seulement). The Auk 132(2): 481-485. Consulté le 6 octobre 2025.

Union internationale pour la conservation de la nature (2022) [Liste rouge des espèces menacées de l'UICN](#) (en anglais seulement). Version 2021-2. Consulté le 6 octobre 2025.

Union internationale pour la protection des obtentions végétales (2011) [Qu'est-ce qu'une variété végétale?](#) Consulté le 6 octobre 2025.

Annexe

Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures présentées dans ce document

Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Changement du niveau de risque de disparition des espèces sauvages du Canada, 1978 à mai

Groupe d'espèces sauvages	Risque plus élevé (nombre d'espèces)	Aucune modification (nombre d'espèces)	Risque moins élevé (nombre d'espèces)
Amphibiens	4	13	1
Arthropodes	4	25	5
Oiseaux	14	53	21
Échinodermes	0	0	0
Poissons (eau douce)	19	51	9
Poissons (marins)	8	13	6
Lichens	1	5	4
Mammifères (marins)	4	26	4
Mammifères (terrestres)	4	28	6
Mollusques	2	21	7
Mousses	0	11	4
Reptiles	4	27	8
Plantes vasculaires	20	73	37
Total	84	346	112

Remarque : Dans la présente analyse, « espèce sauvage » désigne une espèce, une sous-espèce⁷ ou une population génétiquement ou géographiquement distincte. Cet aperçu détaillé montre les changements de catégorie de statut des espèces sauvages en péril d'une évaluation précédente à l'évaluation la plus récente. Les évaluations proviennent de diverses années jusqu'à mai 2025.

Source : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (mai 2025).

⁷ Populations de la même espèce sauvage isolées géographiquement qui ont développé des différences génétiques et morphologiques.

Tableau A.2. Données supplémentaires pour la Figure 1. Changements des catégories de statut des espèces sauvages en péril, Canada, 1978 à mai 2025

Catégories de statut par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada	Disparue, plus récente évaluation (nombre d'espèces)	Disparue du pays, plus récente évaluation (nombre d'espèces)	En voie de disparition, plus récente évaluation (nombre d'espèces)	Menacée, plus récente évaluation (nombre d'espèces)	Préoccupante, plus récente évaluation (nombre d'espèces)	Non en péril, plus récente évaluation (nombre d'espèces)	Total, évaluation précédente (nombre d'espèces)
Disparue, évaluation précédente	11	0	0	0	0	0	11
Disparue du pays, évaluation précédente	2	19	0	0	0	0	21
En voie de disparition, évaluation précédente	3	1	154	24	14	0	196
Menacée, évaluation précédente	0	0	37	57	42	6	142
Préoccupante, évaluation précédente	0	0	13	21	93	26	153
Non en péril, évaluation précédente	0	0	0	1	6	12	19
Total, plus récente évaluation	16	20	204	103	155	44	542

Remarque : Dans la présente analyse, « espèce sauvage » désigne une espèce, une sous-espèce⁸ ou une population génétiquement ou géographiquement distincte. Cet aperçu détaillé montre les changements de catégorie de statut des espèces sauvages en péril d'une évaluation précédente à l'évaluation la plus récente. Les évaluations proviennent de diverses années jusqu'à mai 2025.

Source : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (mai 2025).

⁸ Populations de la même espèce sauvage isolées géographiquement qui ont développé des différences génétiques et morphologiques.

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

Édifice Place Vincent Massey

351 boul. Saint-Joseph

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Ligne sans frais : 1-800-668-6767

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca